

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,  
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
concernant  
**Les moyens mis en oeuvre  
pour lutter contre les vagues de sécheresse et de chaleur**

Madame la Ministre,

Exceptionnelle il y a encore quelques années, la sécheresse devient petit à petit une normalité. Accompagnée d'une vague caniculaire, c'est tout un modèle qui souffre et qui doit s'adapter. Face à ces conditions, nous ne sommes malheureusement pas tous égaux. En effet, un différentiel de température, parfois important, est constaté en fonction de l'environnement qui nous entoure.

Pour pallier cette problématique, vous avez annoncé vouloir revégétaliser le territoire en lançant un appel à projets pour les villes et communes. L'objectif est de permettre à tout un chacun d'avoir accès à un espace vert de qualité et de garantir un droit à la fraîcheur. Madame la Ministre, concrètement, qu'en sera-t-il précisément et quand sera-t-il lancé?

De plus, vous avez récemment annoncé travailler sur un plan sécheresse "intégral" dont l'objectif prioritaire est que la consommation d'eau potable soit bien réservée à la consommation courante. Concrètement, quelles sont les diverses mesures sur la table et quel est le calendrier de ce plan sécheresse? Quand aurons-nous le plaisir d'en prendre connaissance?

Je vous remercie.

## La réponse de la Ministre :

Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre intérêt marqué pour cette question essentielle. Je me réjouis en tout cas de votre enthousiasme à travailler sur ce sujet.

Le projet de végétalisation du territoire porté par le Ministre Henry et moi-même met l'accent sur l'adaptation de nos territoires aux changements climatiques.

Concrètement, un groupe de travail sera chargé dès cet automne de préparer différents appels à projets et d'accompagner la réalisation de ceux qui seront retenus.

Ce groupe de travail réunira des représentants de différents acteurs publics et privés sous la houlette du SPW ARNE et de l'AWAC, l'Agence wallonne de l'air et du climat.

L'objectif est de permettre les premières réalisations au printemps 2021. L'affectation des moyens sera prioritairement orientée dans les zones urbanisées les plus démunies en espaces verts et au bénéfice du plus grand nombre.

Les projets innovants et transversaux qui mettent en valeur d'autres enjeux comme l'alimentation durable, la mobilité douce ou l'éducation seront également privilégiés.

Les projets s'appuyant sur les attentes locales présentant les meilleurs rapports coût/bénéfice seront prioritaires.

Concernant la nouvelle réalité de la sécheresse, je tiens à d'abord rappeler que la gestion des crises par le Centre régional de crise est efficace et restera sans doute indispensable dans les prochaines années.

La mise en place de mesures plus structurelles visant à réduire et atténuer les situations de sécheresse à l'avenir est par contre ma priorité et, plutôt que d'un plan, je préfère à ce stade de la réflexion parler d'une stratégie intégrée, vu la dépendance entre les eaux de surface et souterraines, et concertée vu la multiplicité des acteurs.

Cela dit, la mise au point d'un programme d'actions prioritaires concertées ne partira pas de rien.

D'une part, l'administration en l'occurrence le SPW ARNE, met déjà en œuvre depuis deux ans un dispositif interne reprenant une série de mesures de gestion des ressources en eau et de contrôle des prélèvements, relevant de ses compétences propres, qui nécessite des études techniques et juridiques. Il sera complété par une série de mesures et actions déjà existantes ou à développer relevant d'autres entités du SPW ainsi que de partenaires extérieurs.

Je veux notamment parler de la mise à jour du Schéma régional des ressources en eau dans sa version 2.0 qui intègre bien évidemment la problématique du changement climatique et des sécheresses.

D'autres dispositions seront envisagées comme la recharge des nappes en fonction de la disponibilité de l'eau, essentiellement en hiver ou l'accroissement de la valorisation les eaux d'exhaure.

La création de nouvelles zones tampons sur les cours d'eau et d'espaces naturels favorisant la retenue d'eau ainsi que la réutilisation de l'eau ou l'infiltration dans les nappes devra également être envisagée.

L'ensemble de ces mesures doit être complété par une meilleure gestion de la demande en eau, adapté à la ressource et sa fragilité. Priorité sera accordée à la distribution publique et aux besoins industriels et agricoles en eau, avec néanmoins une analyse critique par rapport à ceux-ci, Monsieur le Député, ces besoins seront recensés par sous-bassins hydrographiques et leur évolution prévisible sera analysée.

En résumé la stratégie sécheresse consistera à activer, de manière coordonnée et intégrée, une multitude de travaux dont certains sont déjà en cours et elle sera développée sur trois axes principaux :

- tout d'abord l'écorésilience hydrique territoriale ;
- la mobilisation de la ressource vers les zones de stress ;
- la gestion de la demande en eau.

Une *task-force* réunissant notamment l'administration, les opérateurs régionaux de l'eau et mon cabinet permettra de donner les impulsions nécessaires.

En termes de calendrier, je compte dévoiler l'ensemble des mesures opérationnelles prioritaires, leur phasage dans le temps et les moyens alloués à l'adaptation durable à la sécheresse avant l'été prochain.